

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada ou au Japon

CARBONE LORRAINE : OUVERTURE DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aujourd'hui 23 septembre débute la période de souscription de l'augmentation de capital de Carbone Lorraine.

Lors d'un entretien avec les internautes de Boursorama, mardi 21 septembre, Claude Coccozza a eu l'occasion de répondre aux questions et de s'exprimer à nouveau sur les attentes et les objectifs du Groupe dans le cadre de l'augmentation de capital.

Pour la première fois depuis 3 ans, le Groupe a généré un chiffre d'affaires en hausse au premier semestre 2004 par comparaison avec l'année dernière, à périmètre et changes constants. Cette tendance va se poursuivre au second semestre, et sur l'année la croissance devrait atteindre 3% à périmètre et changes constants.

En ce qui concerne les résultats, le Président a confirmé une marge opérationnelle de 8% pour l'année en cours. Il a également confirmé une marge opérationnelle de 10% en 2005. Ces deux performances de 8 et 10% reposent sur le succès du plan d'économies.

Le Groupe veut aller plus loin et c'est pour cela qu'il lance une vingtaine de projets de croissance interne, qui doivent générer 130 à 150 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire à horizon de 4 à 5 ans.

Les 63 millions d'euros de l'augmentation de capital permettront à Carbone Lorraine de financer environ 100 millions d'investissement pour la croissance interne, qui devraient être dépensés pour l'essentiel en 2005 et 2006. Les résultats correspondants se feront majoritairement sentir à partir de 2006. Mais dans l'intervalle, le Groupe bénéficiera des effets complémentaires du plan d'économies, ce qui conduira à une augmentation significative du bénéfice net par action en 2005.

Parmi les projets de croissance interne prêts à être lancés figurent des augmentations de capacité dans la production de blocs en graphite vendus à des clients fabriquant des semi-conducteurs.

Un autre de ces projets repose sur la mise au point d'un procédé de fabrication permettant de diminuer de 20 à 30 % le coût des équipements anticorrosion en matériaux nobles. Ce procédé, breveté aux Etats-Unis et en Europe, utilise de l'acier plaqué avec du tantale ou du titane, à la place des métaux massifs eux-mêmes. Carbone Lorraine prévoit également de développer des productions de fusibles qui seront vendus sous la marque de grands équipementiers électriques.

Le Président a confirmé que l'Asie est une zone de développement importante pour Carbone Lorraine, avec des taux de croissance de 8 à 10% par an, en-dehors du Japon. Carbone Lorraine procède actuellement dans cette zone à l'ouverture de 6 nouveaux ateliers, en particulier pour l'usinage des graphites à haute température, les fusibles et les équipements anticorrosion. Cela lui permettra de servir le marché chinois sur lequel il détient déjà 40% de parts de marché dans les échangeurs de chaleur en graphite.

A partir de la Chine, le Groupe entend mieux pénétrer certains marchés japonais (graphite pour l'électronique). En ce qui concerne l'Inde, le Groupe y bénéficie d'une présence commerciale depuis 30 ans et d'une présence industrielle depuis 1995. Ce pays, avec le Japon et la Chine, représente le troisième pôle de développement prioritaire du Groupe en Asie.

En réponse à une question sur les Aimants, le Président a confirmé que cette activité avait retrouvé une marge positive en avance sur l'échéancier prévu : fin juin 2004 au lieu de fin décembre 2004. et que cela permettrait d'aller plus vite dans la recherche d'un partenaire pour assurer l'avenir de cette division. Carbone Lorraine préfère confier l'avenir de la division Aimants à un groupe industriel focalisé sur l'automobile.

Enfin, le Président a indiqué que le Groupe a l'intention de reprendre la distribution d'un dividende qui serait proposée à l'Assemblée Générale de 2005. Habituellement, Carbone Lorraine retient un ratio de distribution de l'ordre de 30% du résultat net.

Pour toute information complémentaire, Carbone Lorraine a mis en place un
Numéro Vert : 0 800 85 85 85
(appel gratuit à partir d'un téléphone fixe ou portable sur le territoire français uniquement)

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le "Securities Act"), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Carbone Lorraine n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis. Une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis ne peut être effectuée que sur la base d'un prospectus établi par Carbone Lorraine contenant des informations détaillées concernant Carbone Lorraine, ses organes d'administration et de direction et ses comptes. Aucune copie de ce communiqué n'a été et ne doit être envoyée ou diffusée aux Etats-Unis, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué est destiné uniquement aux personnes qui (1) sont en dehors du Royaume-Uni, (2) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements ou (3) sont des personnes visées par l'Article 49(2) (a) à (d) (high net worth companies, unincorporated associations...) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2001 (tel que modifié) (ces personnes étant ensemble désignées comme les "personnes habilitées"). Ce communiqué est uniquement destiné aux personnes habilitées et ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes qui ne seraient pas habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec ce communiqué sont réservés aux personnes habilitées et ne peuvent être réalisés que par les personnes habilitées.

Cette émission a fait l'objet d'un prospectus qui a obtenu le visa n° 04-759 en date du 14 septembre 2004, de la part de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). Ce prospectus est composé du document de référence déposé à l'AMF le 22 mars 2004 sous le n° de dépôt D04-0303, de l'actualisation dudit document de référence déposé auprès de l'AMF le 14 septembre 2004 sous le n° de dépôt D04-0303-A01 et d'une note d'opération. Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de Carbone Lorraine, Immeuble La Fayette, 2/3 place des Vosges, La Défense 5, 92400 Courbevoie, auprès des établissements désignés pour recevoir les souscriptions ainsi que sur les sites Internet de Carbone Lorraine (www.carbonelorraine.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

La notice légale relative à l'émission a été publiée au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 17 septembre 2004.

--fin--

